

**N° OJ : 113****Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021****Objet :** Tourisme.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 9.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 9.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 3.500,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2021 à l'asbl "Iris Noir Bruxelles" pour le salon de l' "Iris Noir Bruxelles 2021";
- 2) 1.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021 à l'asbl "Belgium Bearpride" pour le "Belgium Bearpride Brussels 2021";
- 3) 5.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021 à l'asbl "Association Galeries" pour les activités de médiation 2021.

Annexes :